

# Éolien en mer. Le comité régional des pêches de Bretagne répond aux « ragots »

Le comité régional des pêches de Bretagne « maintient son opposition à la poursuite des travaux en baie de Saint-Brieuc ». C'est ce qu'il indique dans une lettre ouverte à la filière pêche bretonne et aux pouvoirs publics.



Olivier Le Nézet, président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne, répond dans une lettre ouverte à ses détracteurs. | OUEST FRANCE  
[Ouest-France](#) Publié le 02/06/2021 à 19h34

Le comité régional des pêches de Bretagne maintient son opposition à la poursuite des travaux en baie de Saint-Brieuc. C'est ce qu'il indique dans une lettre ouverte à la filière pêche bretonne et aux pouvoirs publics. Il veut ainsi répondre aux ragots, aux mensonges voire aux menaces qui circulent sur les réseaux sociaux.

Pourquoi cette mise au point ? En marge des mouvements de protestation contre le démarrage des travaux d'installation d'éoliennes en baie de Saint-Brieuc, le comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne (CRPMEM) et son président, Olivier Le Nézet, expliquent qu'ils ont été vivement interpellés quant à la position du comité sur les énergies marines renouvelables (EMR).

## « Des projets incompatibles avec l'activité de pêche »

Le comité régional des pêches précise : Les comités des pêches bretons ne sont pas les promoteurs des projets d'éoliennes en mer. [...] En revanche, les comités participent activement aux consultations publiques et aux comités de suivi des projets. Par leur implication active, ils ont fait barrage à des projets incompatibles avec l'activité de pêche et veillent à ce que les autres engendrent le moindre impact possible.

Les comités des pêches bretons n'ont jamais été favorables au développement des éoliennes en mer mais s'agissant d'une question de dépendance énergétique qui concerne l'ensemble des Bretons, et eux seuls, ils ont préféré être acteurs de ce sujet plutôt que d'en subir arbitrairement les conséquences, indique la lettre ouverte du CRPMEM. **C'est ainsi que leurs travaux et leur implication ont permis d'éviter l'implantation d'un vaste champ éolien supplémentaire dans le nord de la Bretagne qui avait été défini par l'État sans concertation préalable. »**

fait de ne pas subir l'implantation d'éoliennes dans des secteurs totalement incompatibles avec la pêche, rappelle le comité régional des pêches. Ainsi, au sein d'un second secteur imposé par l'État au sud de la Bretagne, les comités ont défini un secteur de moindre contrainte après une vaste concertation avec les pêcheurs concernés dans les différents départements (près de 70 réunions au total de mars à juillet 2018). Il est regrettable que ceux qui critiquent l'action des comités aujourd'hui n'aient pas souhaité consacrer du temps à ces discussions à l'époque.

UPPM revue de presse